

Présents : C Digue, D Jagault, T Lassalle, C Cottier, J-P Etendard, R Clément, E Prime, L Neveu , D Chollet.

Absents excusés : C CroixMarie, B Bourdeau, M Hamon.

Absents : B Barrel, J-P Lurton, V Maleuvre

Le conseil débute par l'intervention de Mr Frantz Daniaud du Pays de Vallon de Vilaine. Celui-ci a réalisé un recensement sur le foncier de notre commune. Diverses informations ont été retenues : en 2011 il y avait 11% de logements vacants sur notre commune et 80%de logements principaux. Sur un plan, nous découvrons les ilots et parcelles qui peuvent être densifiées Cette intervention nous a parmi de prendre conscience qu'il existe un certain potentiel à ne pas négliger, (nous continuerons cette réflexion auprès de l'établissement Public Foncier)

EMPLOIE BIBLIOTHEQUE

Nous avons créé avec les Communes de Tresboeuf, La Couyère et Saulnières un emploi mutualisé de Bibliothécaire. Madame Dominique Kahn-Favrel de Tresboeuf a été embauchée. Il s'agit d'un Contrat Unique d'Insertion (cout mensuel pour Lalleu 150€/mois) Elle intervient sur notre commune le Mercredi; le matin de 9h30 à 12h30 (elle fait partager également sa passion du conte auprès des enfants de maternelle). L'après-midi elle vous attend à la Bibliothèque de 14H30 à 18h00.

Vote pour l'emploi mutualisé : 9 POUR

Une question importante se pose sur l'avenir de la Bibliothèque donc nous avons décidé de ne pas investir pour l'année 2015 dans le logiciel d'Orphée qui consiste à informatiser avec des codes-barres sur les livres et la carte d'adhérent (cout 1500€ +achat d'un ordinateur)

INFOS : il s'agit d'un premier emploi mutualisé entre nos communes et il sera signé le mercredi 7janvier 2015 a Tresboeuf en présence de Mr Le Préfet

REVISION DU TARIF DE LA CANTINE

Le CAT des Ateliers de Sévigné de Retiers qui fournit les repas s'est aperçu qu'il n'avait pas pris en compte l'augmentation de la TVA qui est passée de 5.5% à 10% et ce pour l'année écoulée. Nous avons donc réglée une facture de 492.37€ sans rien demander aux familles pour l'année 2014.

Par contre à partir du 1^{er} Janvier 2015 nous sommes obligés de procéder à une augmentation de 0.15 centimes par repas, le tarif passe donc à 3.65€

Vote : 8 POUR et 1 ABSTENTION

(Nous sommes conscients que c'est encore une augmentation et nous faisons notre possible pour essayer de trouver un autre fournisseur avec le rapport prix/qualité)

DECISION MODIFICATIVE N°5

Compte réseaux et voiries	-600€
Compte réception	+600€

Vote : 9 POUR

(Ce compte est en négatif vue que nous avons reçu la Communauté de Commune et que La Sainte Barbe a eu lieu dans notre salle l'apéritif a été offert à cette occasion).

NOUVEAU LOGICIEL INFORMATIQUE POUR LA MAIRIE

Marine (notre secrétaire de Mairie) nous explique que son logiciel CIL ne sera plus habilité en 2016. Elle a donc eu une réunion d'information avec différentes communes pour découvrir un nouveau logiciel. Le coût de ce logiciel avec sa formation, ses paramétrages, ses informations est de 1992€. Les années suivantes le coût de maintenance sera de 1300€.

(On pourra imputer 800€ en investissement pour récupérer de la TVA, et imputer 500€ en fonctionnement). Le cout de maintenance de CIL pour l'année 2014 est de 947€ qui sont imputés sur le compte de fonctionnement.

Vote : 9 POUR

DIVERS

Christine Digue et Liliane Neveu informent le conseil qu'un premier bilan TAP sur le RPI a eu lieu : les activités sur les différentes communes se passent bien, du bricolage, de la cuisine, Crocq Vacances, l'office des sports, les Autochtones interviennent pour différentes activités, une présentation en commun vous sera présentée prochainement.

Coût financier pour la première période (de septembre à octobre)

Dépense totale pour le RPI 5430€

<i>effectifs RPI</i>	<i>172 enfants</i>
<i>Coût /enfant</i>	<i>31.57€</i>
<i>Lalleu doit à La Couyère</i>	<i>141€ et à Thourie 1027€</i>
<i>La Couyère doit à Lalleu</i>	<i>410€ et à Thourie 723€</i>
<i>Thourie doit à Lalleu</i>	<i>819€ et a la Couyère 478€</i>

Il est convenu que chaque commune procède au paiement de ses charges à la fin de chaque trimestre

La garderie

Il s'avère que celle-ci est déficitaire, le calcul effectué montre que le tarif appliqué n'est pas en mesure d'assurer les frais de fonctionnement.

Pour le mois de septembre (4 semaines), le déficit est de 193€ pour une recette de garderie de 871€ dont les charges salariales sont de 1064€. Pour le mois d'octobre (3 semaines), le déficit est de 226€ pour une recette de garderie de 572€ dont les charges salariales sont de 798€.

Pour avoir une opération équitable il faudrait augmenter la garderie de 0.22centimes, soit 1.22 €la demi-heure.

L'équipe de la commission scolaire, de Lalleu, de La Couyere, de Thourie et les maires Mme Digue, Mme Sollier et Mr Bordier ont décidés pour le premier trimestre de régulariser ce déficit.

Information pour les Allodiennes et Allodiens

**Les vœux de conseil municipal auront lieu
Le dimanche 11 janvier 2015 à 11heures à la salle polyvalente.**